LE RÉSEAU ÉQUIN

DES RÉFÉRENCES TECHNIQUES
ET ÉCONOMIQUES
POUR CONNAITRE ET ACCOMPAGNER
LES ENTREPRISES
DE LA FILIÈRE ÉQUINE

Écuries d'entraînement de trotteurs

Premiers Repères technico-économiques 2020

Fonds Éperon

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele

FCC
Fédération Nationale des Conseils des Chevaux et/ou des Equidés de France

inosys RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE

ifce institut français du cheval et de l'équitation

PREMIERS SUIVIS EN ÉCURIES D'ENTRAINEMENT DE TROTTEURS POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE CES SYSTÈMES

UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE QUI INCITE LES CHEFS D'ENTREPRISES À DISPOSER D'OUTILS POUR MIEUX PILOTER LEUR ENTREPRISE

Un secteur qui subit un contexte en évolution

Comme pour la filière équine en général, la filière course évolue dans un contexte économique moins favorable (augmentation de la TVA, crise économique, baisse du pouvoir d'achat des propriétaires, augmentation des charges de structure). À cela s'ajoutent l'ouverture du marché des paris et la diminution du montant des enjeux qui va limiter les retours financiers vers la filière. Ce qui va impacter l'équilibre économique des structures.
Selon certains entraîneurs, ils sont confrontés à des difficultés financières et des retards de paiement des propriétaires. De plus, la menace sanitaire (gourme, rhinopneumonie) peut immobiliser l'écurie et pénaliser la structure pendant toute la période de fermeture.
Dans ces systèmes basés sur la performance des chevaux, les gérants d'entreprises prennent des risques financiers en basant la pérennité de leur exploitation sur leurs résultats en course.

Qui nécessite de disposer d'outils de pilotage de l'entreprise

Fort de ce constat, les chefs d'entreprises doivent être d'autant plus vigilants à la rentabilité de leur structure. Ils doivent non seulement être performants sur les résultats de leurs chevaux pour maintenir la confiance des propriétaires mais aussi gérer en parallèle la rentabilité de leur structure. Pour les aider, ils ont besoin de repères pour se situer mais aussi d'outils de gestion qui leur permettraient de suivre leur activité au quotidien.

C'est tout l'enjeu de la mise en place de ce suivi d'écuries d'entraînement de trotteurs qui a pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement de ces structures et d'élaborer des premiers repères pour se situer.
Ce système ne faisait pas encore l'objet de suivi technico-économique dans le cadre du Réseau Equin National. Ce réseau en place depuis une dizaine d'années est un dispositif composé d'exploitants volontaires et d'experts de terrain en vue d'analyser les différents systèmes d'exploitation pour produire des références. Ces systèmes sont suivis selon la même méthodologie d'approche globale et l'ensemble des données collectées à la fois techniques et économiques sont stockées sur un logiciel national Diapason afin de capitaliser l'expertise acquise.

EN BREF, LES FINALITÉS DU PROJET

- Comprendre le fonctionnement des écuries d'entraînement de trotteurs
- Élaborer des premiers repères technico-économiques sur ce système
- Évaluer la rentabilité de ces structures
- Partager ces repères dans le cadre de la formation, de l'installation et du conseil
- Permettre aux professionnels de se situer
- Identifier les facteurs clés de réussite de ce système
- Amener des solutions concrètes pour améliorer les résultats de ces entreprises

Ce travail est né d'une volonté du Conseil des Chevaux de Normandie, de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et de la société mère Le Trot d'établir des repères technico-économiques sur cette activité pour mieux accompagner l'installation. En effet, le manque de repères chiffrés en lien avec les stratégies des entraîneurs ne permet pas un accompagnement optimum des futurs porteurs de projets. Les données macro-économiques bien qu'importantes en termes de compréhension du poids économique du secteur sont insuffisantes pour identifier les facteurs clés de réussite de ces entreprises. Pour cela un suivi individualisé détaillé est nécessaire, c'est la méthodologie d'approche globale développée dans le cadre des réseaux d'élevage. Les repères acquis dans le cadre de ces suivis permettent de mettre en relation les résultats économiques des entreprises avec leurs stratégies et ainsi élaborer des références. Celles-ci sont mobilisées dans le cadre du conseil mais aussi de la formation pour initier les jeunes aux questions de rentabilité de ces systèmes. Plus largement ces suivis serviront aussi de support d'observation pour analyser l'évolution des résultats économiques de ces entreprises en fonction du contexte, soulever d'éventuelles difficultés auxquelles sont confrontées les exploitants et identifier des marges de progrès pour certains. Ces repères pourront servir aux exploitants mais aussi à leurs représentants pour orienter et accompagner le développement de cette filière.

Ce travail fait suite à un premier travail exploratoire entrepris en 2016, qui a permis non seulement de caler la méthodologie de suivi de ces écuries et d'intégrer ce système dans le futur Réseau Equin National renouvelé en 2020.

Pour mener à bien ce projet un comité de pilotage associant le Conseil des Chevaux de Normandie, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la société mère Le Trot, l'Institut de l'Elevage, l'école AFASEC de Graignes et le cabinet comptable EQUICER a été mis en place. Ce COPIL animé par le Conseil des Chevaux de Normandie permet aux acteurs impliqués dans ce projet d'exprimer leurs réflexions sur les travaux de recherche.

6 STRUCTURES ONT ÉTÉ SÉLECTIONNÉES SUR LA RÉGION NORMANDIE (ORNE ET CALVADOS) SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :

- Écuries d'entraînement de trotteurs
- Gérant détenant une licence d'entraîneur public
- Professionnel reconnu dans le milieu
- Ancienneté de la structure (> 5 ans)
- Main-d'œuvre limitée à 5 temps plein
- Plus de 10 chevaux au travail
- Accessibilité aux données techniques et comptables

LE SECTEUR DU TROT EN FRANCE ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN NORMANDIE

Un élevage régulé pour protéger et améliorer la race du trotteur français

Une politique de contrôle de la reproduction a été mise en place par la commission élevage de la société mère Le Trot afin de réguler la production de trotteurs en France. Deux principaux leviers ont permis de maîtriser la production : une prime de retrait afin d'encourager les éleveurs à retirer des poulinières à la reproduction et un renforcement des conditions d'admission des poulinières à l'élevage. Ce plan de maîtrise a permis d'atteindre en 2017 l'objectif fixé de moins de 15 000 poulinières saillies.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JUMENTS SAILLIES ET DES NAISSANCES (2008-2018)
(*Source : IFCE-SIRE*)

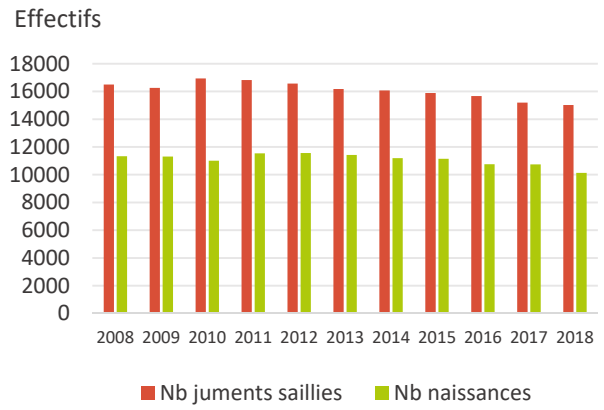

La région Normandie est la principale région d'élevage de trotteurs en 2019, la moitié des poulains est né dans cette région. Comme à l'échelle nationale, la diminution du nombre de naissances est observée également dans cette région (-5%).

Une particularité de ce secteur consiste à qualifier les chevaux afin d'obtenir leur passeport pour la course. Les chevaux doivent effectuer une distance de 2 000 mètres au trot dans un temps limite fixé selon l'âge du cheval.
Cette sélection permet de maintenir un nombre de chevaux suffisant pour alimenter le nombre de partants en course. On comptait 4 417 qualifiés pour 11 854 chevaux présentés aux épreuves de qualification en 2019 (37%).

Pour maintenir l'attractivité des courses

Une légère baisse des propriétaires de trotteurs est observée entre 2017 et 2019 (-6%) : 4 693 en 2017 contre 4 390 en 2019.
On observe une légère tendance à la baisse du nombre d'entraîneurs public de trotteurs français et de leur nombre de chevaux : 869 entraîneurs avec 1 715 chevaux en 2017 contre 861 entraîneurs avec 1 621 chevaux en 2019.

Les entraîneurs de chevaux trotteurs doivent être titulaires d'une licence d'entraîneurs pour engager des chevaux en compétition. En 2019, nous avions 1 558 licences délivrées réparties selon les catégories : entraîneur public, autorisation d'entraîner, entraîneur particulier et permis d'entraîner pour 17 118 chevaux déclarés à l'entraînement.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COURSES ET DE PARTANTS (2015 à 2018)
(Source : Le Trot)

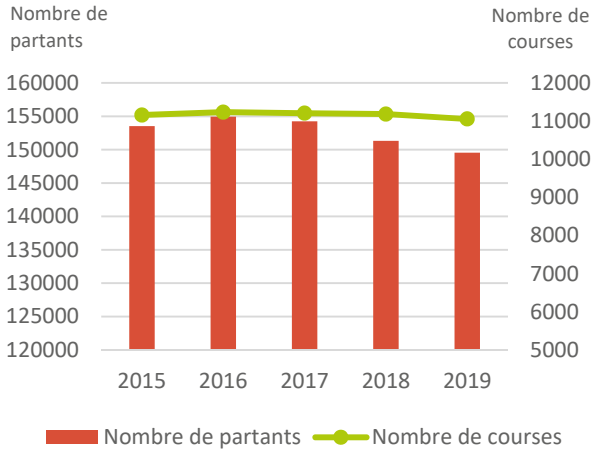

ÉVOLUTION DU MONTANT DES ALLOCATIONS (2015 à 2018)

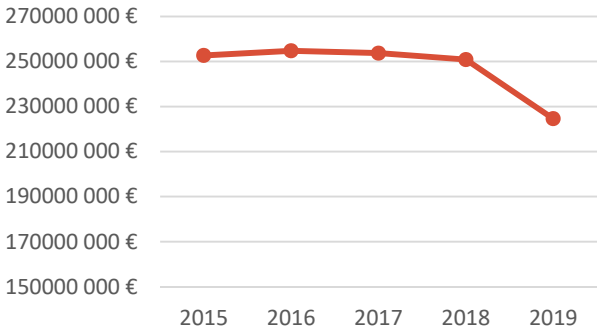

L'activité course se maintient globalement même si on observe une légère diminution du nombre de partants en 2018 et 2019 (-2%), en revanche les allocations distribuées sont à la baisse et plus particulièrement en 2019 (-10%), de 253,7 millions d'€ distribués en 2017 passant à 224.6 millions d'€ en 2019,mettre en bas de page. Cette tendance se traduit par une baisse moyenne des allocations distribuées par course : 22 642 € en 2017 puis 20 316€ en 2019. Cela eu pour conséquence de diminuer la prime aux naisseurs et de diminuer aussi le nombre de courses.

UN SECTEUR TRÈS SPÉCIFIQUE OÙ LA PART DE REDISTRIBUTION DES ALLOCATIONS DE COURSES A UN IMPACT FORT SUR LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES

L'activité course hippique représente en 2019 une part importante des flux financiers réalisés par la filière cheval soit 9,7 milliards d'€ sur plus de 10.8 milliards d'€, activité sport-loisir-travail et viande confondu (source ECUS 2019). Le PMU collecte les paris pour les restituer aux acteurs, en partie sous forme de prix et d'allocations vers les propriétaires de trotteurs en course. En 2019, 224 millions d'€ en prix et allocations leur sont distribués puis redirigés en partie vers leurs entraîneurs et drivers. L'année 2019 comprenait alors 1 558 entraîneurs de Trot dont 861 entraîneurs publics (source Le Trot 2019).

La Société Mère est garante de la bonne répartition des allocations vers les propriétaires puis leurs prestataires : entraîneurs, drivers. C'est pourquoi, la répartition des allocations en gains de course est encadrée dans un cadre légal sous forme de contrats.

La part de gains de course pour le propriétaire, l'entraîneur et le driver

L'allocation est répartie sous forme de gains vers le propriétaire (assujetti à la TVA) en euros hors taxes, l'allocation sur les programmes de courses est exprimée en €HT.

Le propriétaire est redevable sur ses gains de courses des frais d'entraîneur et de driver en euros TTC. L'entraîneur et le driver ont apporté une valeur ajoutée à l'animal, aussi ils sont redevables de la TVA. L'allocation sera répartie ainsi en euros HT pour toutes les parties prenantes :
76% de gains pour le propriétaire + 15% de frais pour l'entraîneur + 5% de frais pour le driver ; les 4% restant sont les frais de TVA restitués à l'Etat.
Courant 2021, une réforme s'engage pour que les versements des gains et le paiement des frais se fassent sans TVA, les pourcentages cités précédemment ne changeront pas.

Les contrats d'association et de location

Les principaux contrats qui régulent l'exploitation des chevaux de course sont les contrats d'association et les contrats de location.

Les contrats d'association

Les associés (ex : éleveur + entraîneur) exploitent ensemble un cheval.
Les gains des associés propriétaires sont répartis en fonction du pourcentage de répartition inscrit dans le contrat. Il s'agit d'un contrat d'exploitation en course qui est indépendant de la notion de propriété, c'est-à-dire que les % de répartition des gains peuvent être différents de ceux de copropriété.

Exemple d'un cheval en association :
Le propriétaire veut maîtriser la carrière de son cheval.
Pégase est détenu par deux propriétaires A et B et chacun détient 50% de la propriété. Ces copropriétaires A et B ont choisi d'établir un contrat d'association avec une répartition des gains indépendante de leur % de propriétaire, dans cet exemple la répartition est de 30% pour A et 70% pour B.

Dans les contrats d'association, le nombre de personnes est au maximum de 10 personnes.
Dans le cadre de ces contrats, les associés se partagent les frais d'entraînement, de monte et peuvent aussi se partager, d'un commun accord, la pension et les autres frais directs.

Les associés définissent le « propriétaire », l'associé dirigeant, au regard du Code des courses. Il est le seul à pouvoir engager et déclarer forfait sauf s'il transmet son pouvoir à l'entraîneur du cheval. Le cheval court sous le nom de l'associé dirigeant et sous ses couleurs.

COURIR SOUS UNE COULEUR ?

Chaque propriétaire de chevaux possède ses couleurs, qui sont toujours les mêmes quel que soit le jockey ou le cheval ; les couleurs (trois au maximum) sont reprises sur la casaque et la toque du jockey.

! Le remplissage d'un contrat d'exploitation ne suffit pas à établir les responsabilités entre les parties, c'est pourquoi il est nécessaire d'établir parallèlement un contrat d'entraînement.

Les contrats de location

Un locataire loue le cheval d'un bailleur. Les gains du locataire sont répartis selon le pourcentage de répartition inscrit dans le contrat de location entre 50 et 100% pour le locataire. Toutes les charges sont alors au frais du locataire, le bailleur ne paie pas de pension ni de frais d'entraînement.

Exemple d'un cheval en location :
Le propriétaire veut maîtriser ses charges.
L'entraîneur (le locataire) loue le cheval d'un propriétaire (le bailleur) pour le faire courir. L'entraîneur connait bien les performances des chevaux de ce propriétaire, ils travaillent régulièrement ensemble. Le cheval n'a pas encore fait ses preuves. L'entraîneur prend tous les frais à sa charge. Ils se répartissent les gains de course comme suit : 80% pour l'entraîneur et 20% pour le propriétaire.

On peut aussi rencontrer des colocations de chevaux de course : plusieurs locataires louent le cheval d'un ou plusieurs bailleurs. Le nombre de co-locataires peut être au maximum de quatre.

Les colocataires définissent le « propriétaire », le colocataire dirigeant, au regard du Code des courses. Il est le seul à pouvoir engager et déclarer forfait. Le cheval court sous ses couleurs. Les frais de l'entraîneur seront pris en charge par les colocataires. Les pourcentages de répartition des gains entre les colocataires et le ou les bailleurs seront précisés dans le contrat.

EXEMPLE D'UN PROPRIÉTAIRE QUI VEUT FAIRE COURIR SON CHEVAL EN LOCATION SOUS SES COULEURS :
Le propriétaire de Brutus souhaite que son cheval court sous ses couleurs mais il ne veut pas prendre à sa charge les frais courants d'entraînement. Il se déclare alors locataire dirigeant de son propre cheval. Le cheval se trouve chez l'entraîneur. Il accepte de prendre tous les frais courants à sa charge, les frais vétérinaire et de maréchalerie sauf les engagements et pénalités à la charge du locataire dirigeant qui est aussi le propriétaire dans cet exemple.
Ils se répartissent les gains : 70% pour l'entraîneur colocataire, 30% pour le propriétaire locataire dirigeant. Les frais d'entraînement sont à la charge des locataires, la société du Trot ne débitera pas des gains de l'un pour les créditer à l'autre, les 15% de frais d'entraînement devront être facturés au colocataire par l'entraîneur sur la base de ses gains perçus comme locataire.

L'autorisation d'entraîner revêt l'une des formes suivantes :

(règlement de la société d'encouragement à l'élevage du cheval français, code des courses 2020 art 26) :

- **Licence d'entraîneur public**
- **Autorisation d'entraîner**
- **Permis d'entraîner**

POUR LA LICENCE D'ENTRAINEUR PUBLIC, l'entraîneur public doit avoir au moins trois chevaux sous sa direction. Il doit obligatoirement suivre le stage spécifique de 10 journées organisé sous l'égide de l'AFPPICC (Association pour la formation professionnelle du personnel de l'institution des courses). En outre, à l'issue du stage un contrôle de la motivation du candidat et de son projet d'installation est effectué par une Commission composée, d'un Commissaire de la SECF, d'un entraîneur désigné par le Syndicat des Entraîneurs et d'un représentant de l'AFPPICC. L'entretien individuel est complété par un contrôle des connaissances noté. Il porte sur la réglementation professionnelle et l'étude prévisionnelle d'installation du candidat. Toute personne titulaire de cette licence doit exercer cette activité au titre de son activité principale.

POUR L'AUTORISATION D'ENTRAINER, elle peut être sollicitée par un propriétaire entraînant, au titre de son activité principale, les chevaux lui appartenant ou appartenant à son conjoint ou bien par un entraîneur particulier, personne liée par contrat à un propriétaire ou une personne ayant un statut d'aide familial et ne pouvant entraîner que les chevaux appartenant à ce propriétaire ou au conjoint de ce dernier.

POUR LE PERMIS D'ENTRAINER, le titulaire de ce permis ne peut déclarer à son effectif d'entraînement que deux chevaux au maximum, dont l'un au plus pris par lui en location, l'autre devant lui appartenir ou appartenir à son conjoint en totalité.

- % entraîneur : c'est le produit perçu par l'entraîneur lorsque le cheval gagne des allocations en course, cela correspondant aux frais liés à l'entraînement du cheval.
- % driver/jockey : c'est le produit perçu par le jockey/driver lorsque le cheval gagne des allocations en course, cela correspondant aux frais liés à la monte/drive du cheval en course.

LES SYSTÈMES TROT

(à partir des données de la campagne 2018)

DES ENTREPRISES DONT L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE SE BASE SUR LA PRÉPARATION DE CHEVAUX EN VUE DE PERFORMER EN COURSE

Il s'agit de structures d'entraînement de trotteurs qui accueillent des chevaux pour les préparer et les faire courir en course. Les exploitants ont tous une licence d'entraîneur public qui leur a été délivré par Le Trot, ce sont des entraîneurs professionnels. Cette licence leur permet d'entraîner des chevaux de propriétaires. Ce titre est délivré après avoir suivi une formation permettant d'apprendre la règlementation des courses et de soumettre un projet d'installation.

Les 6 exploitants observés dans cette étude sont drivers au trot attelé, ils confient leurs chevaux au trot monté à des jockeys professionnels. En effet, il existe deux types de courses en trot :

- *du trot attelé* : les chevaux trotteurs tractent un sulky mené par un driver et parcourent une distance de 1 609 m à 4 150 m, les courses les plus courantes ont une distance comprise entre 2 400 et 2 800 m.
- *du trot monté* : les chevaux sont montés par des jockeys et parcourent les mêmes distances qu'en trot attelé entre 2 400 et 2 800 m.

La spécificité de ces courses est de rester à l'allure du trot avec une tolérance de foulées de galop admise par le code des courses sous peine d'être disqualifié. Les chevaux commencent leur carrière de course dès l'âge de deux ans : seuls sont autorisés à courir les chevaux ayant réussi l'épreuve des qualifications. Il s'agit d'un test chronométré sur la distance de 2 000 m qu'ils réussissent s'ils font un temps inférieur à celui fixé en fonction de la saison et de la discipline.

Les chevaux peuvent être qualifiés après 2 ans mais la majorité l'est entre 2 et 3 ans.

Les six exploitants normands suivis sont tous installés depuis plus de 10 ans et ont acquis une grande expérience dans leur secteur. Ils sont spécialisés en équin, dans l'entraînement des chevaux et certains pratiquent également l'élevage pour faire naître leur propre performers (3 entraîneurs sur 6).

Les missions de l'entraîneur sont d'assurer: la préparation physique et mentale des chevaux, les relations avec les partenaires et propriétaires, la gestion du personnel et la gestion des courses.

... CRÉÉES ET DÉVELOPPÉES PAR DES JEUNES CHEFS D'ENTREPRISES FORMÉS ET EXPÉRIMENTÉS

Âgés entre 34 et 40 ans, les six exploitants ont tous créé leur entreprise depuis déjà une dizaine d'années. Souvent cette installation s'est faite après une expérience de salariat (de 4 à 10 ans) et une formation agricole (du CAP, jusqu'au BTS production animale) pour 5 sur 6. Quelques-uns d'entre eux se sont formés dans des centres de formation spécialisés en course.

Passionnés par ce milieu, ils ont choisi de travailler dans des écuries d'entraîneurs professionnels avant de s'installer. Ces années d'expérience leur ont permis de mieux connaître le métier et d'acquérir des savoir-faire autour de la préparation, de l'entraînement et de la gestion des chevaux en course.

POUR ÊTRE ENTRAINEUR PUBLIC, IL FAUT ÊTRE MAJEUR
SATISFAIRE À AU MOINS UN DES QUATRE CRITÈRES SUIVANTS ET RÉUSSIR LE STAGE SPÉCIFIQUE :

- Avoir gagné au moins 50 courses avec une autorisation de monter à titre professionnel,
- Avoir gagné 35 courses pour une personne titulaire du permis d'entraîner avec des chevaux déclarés à son effectif
- Avoir été salarié durant 6 ans chez un entraîneur
- Ou avoir été salarié durant 4 ans et être titulaire d'un CAPA option hippique

CARRIÈRE DES ENTRAINEURS ET PALMARÈS 2018

	ANNÉE DE LA LICENCE D'ENTRAINEUR PUBLIC	NB COURSES CUMULÉES AVANT ET DURANT L'ANNÉE DE LA LICENCE D'ENTRAINEUR PUBLIC	PALMARÈS 2018 ENTRAINEUR nb de courses dont nb victoires et % de réussite*	PALMARÈS 2018 DRIVER nb de course dont nb victoires et % de réussite*
Exploitant 1	1998	144	192 courses 18 victoires - 26%	168 courses 10 victoires - 23%
Exploitant 2	2005	667	79 courses 10 victoires - 27%	33 courses 2 victoires - 15%
Exploitant 3	2007	630	263 courses 31 victoires- 25%	126 courses 18 victoires - 26%
Exploitant 4	2008	1 018	120 courses 13 victoires - 25,8%	66 courses 4 victoires – 21,2%
Exploitant 5	2005	158	78 courses 5 victoires - 18%	51 courses 2 victoires – 13,7%
Exploitant 6	2009	257	354 courses 12 victoires - 15,8%	153 courses 3 victoires – 15,7%

Légende : souvent l'année de l'obtention de la licence d'entraineur public correspond à l'année d'installation de l'exploitant.

**% de réussite : % qui prend en compte le nombre de chevaux qui sont dans les 3 premières places par rapport aux nombre de courses courues.*

Ces exploitants se sont ensuite installés soit en achetant une exploitation soit en passant dans un premier temps par de la location. Aujourd'hui, ils sont tous propriétaires de leurs écuries.
Ils proposent les produits suivants :

- *Prestation entraînement*
- *Prestation pré-entraînement*
- *Prestation débourrage*
- *Prestation élevage*
- *Vente de chevaux*

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

	PRESTATION ENTRAINEMENT	PRESTATION PRÉ-ENTRAINEMENT	PRESTATION DÉBOURRAGE	PRESTATION ÉLEVAGE	VENTE DE CHEVAUX
LE PUBLIC	***En contrat de location :*** plutôt des éleveurs et des propriétaires bien connus de l'entraîneur, des personnes de la famille, Avantages pour les propriétaires: ils prennent peu de risque financier, ils n'ont pas de charge à l'entraînement, ils ont un pourcentage de retour sur gains. Inconvénients pour les propriétaires: le cheval ne court pas sur leurs couleurs, ils n'ont pas la maîtrise de la carrière du cheval. ***En colocation :*** Des éleveurs ou propriétaires bailleurs, co-locataires souhaitant que le cheval courre sous leurs couleurs. ***En contrat d'association*** : plutôt des propriétaires-investisseurs qui cherchent à limiter les frais et sécuriser leur investissement, ils associent leur entraîneur pour qu'il soit plus impliqué dans la carrière du cheval. Des propriétaires-éleveurs qui souhaitent retirer un pourcentage sur gains plus intéressant qu'en location, ils concèdent à l'entraîneur une partie de la propriété de leur cheval. ***Pas de contrat d'exploitation, les chevaux sont mis en pension :*** éleveurs reconnus qui souhaitent conserver des reproducteurs, des propriétaires investisseurs souhaitant maîtriser la carrière de leur cheval.				Propriétaires, des copropriétaires de chevaux de courses investisseurs ou éleveurs
LA DEMANDE	Exploiter le potentiel sportif du cheval ; Bonne gestion de l'entraînement ; gagner de l'argent ; Valoriser la génétique sélectionnée en course.	Présenter le cheval aux épreuves de qualifications avec la meilleure préparation physique ; Sélectionner le cheval aux qualifications.	Eduquer le cheval face à l'environnement dans lequel il va évoluer (travail aux longues rênes, travail au sulky).	Elevage de poulains pendant leur croissance ; Mise à la reproduction des poulinières ; Prestation poulinage ; Demande de conseil pour le croisement génétique.	Gérer au mieux la vente des chevaux dans l'intérêt du propriétaire et de l'entraîneur en fonction des catégories de chevaux (chevaux réformés, yearlings, poulains qualifiés, chevaux à réclamer)
LE DESCRIPTIF DE LA PRESTATION	Préparer physiquement le cheval et l'exploiter en course[1]	Enseigner au cheval son futur métier de cheval de course et identifier son aptitude à courir.	Eduquer l'équidé aux règles de manipulation et de comportement face à son environnement[2]	Elevage des poulains	Préparation des chevaux aux ventes Identifier le client et le marché qui correspond au potentiel du cheval et gérer la relation clientèle.
LE TARIF EN € HT/JOUR	De 25 à 30 €	De 23 à 25 €	de 19 à 22 €	de 8 € à 10 €	15 179 € prix moyen d'un cheval à l'entraînement de 2 ans et plus vendu aux enchères (Annuaire ecus 2019)

[1] https://www.letrot.com/fr/metiers-du-trot
[2] http://france-debourrage.com/le-metier/

… POUR TRAVAILLER 18 À 50 CHEVAUX AVEC 3 TEMPS PLEINS EN MOYENNE

	MOYENNE	MÉDIANE
MAIN-D'ŒUVRE TOTALE	**3,21**	**3,15**
Dont main-d'œuvre rémunérée (exploitant et salarié)	3,11	3,15
TOTAL ÉQUINS	**42**	**45**
Dont équidés au travail (poulains au débourrage, chevaux à l'entraînement en propriété/location/pension)	32	32
SURFACE TOTALE (HA)	**28**	**27**
Dont Surface totale en herbe (ha)	27	25

Ces structures spécialisées en course fonctionnent avec 3 temps plein en moyenne, 5 sur 6 emploient des salariés (d'1 à 3 personnes). Il s'agit généralement d'une main d'œuvre spécialisée recrutée pour travailler et faire les soins aux chevaux. Souvent les exploitants emploient des apprentis et parfois ils les embauchent à la suite de leur apprentissage. En plus, certains font appel à des prestataires pour aider sur le travail des chevaux.

En effet, cette activité d'entraînement nécessite au quotidien de préparer simultanément plusieurs chevaux (lots de 2 à 4 chevaux) d'où un besoin en main d'œuvre important.

Le nombre de chevaux à travailler est variable en fonction des exploitations allant de 18 à 50 chevaux, ce qui représente plus de 80% des chevaux présents. Le travail des chevaux peut être variable : débourrage, pré-entraînement, entraînement et sortie des chevaux en course.

Les autres équins présents sur ces structures sont pour trois exploitants des chevaux d'élevage, 6 à 10 juments sont saillies par an.

Ces exploitations disposent de 28 ha en moyenne, ça varie de 11 à 45 ha qui sont utilisés pour les infrastructures, l'alimentation des chevaux, leur exercice et la récolte des fourrages.

POUR DES NIVEAUX DE PRODUITS ÉLEVÉS

	MOYENNE	MÉDIANE
PRODUIT BRUT TOTAL (€)	**323 052**	**320 531**
Produit total/UMO rémunérée (exploitant et salarié) (€)	107 416	104 827
PRODUIT ÉQUIN (€)	**309 069**	**302 529**
Produit équin/équidé (€)	8 189	7 524
PRODUIT COURSE/ÉQUIDÉ À L'ENTRAINEMENT (€)	**8 712**	**8 738**
Produit course/UMO rémunéré (€)	90 149	97 304
CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES (€)	**101 136**	**100 150**
Charges opérationnelles/équin (€)	**2 632**	**2 285**
CHARGES DE STRUCTURE HORS AMORTISSEMENTS ET FRAIS FINANCIERS (€)	**135 206**	**144 047**
Excédent brut d'exploitation (€)	86 710	72 585
EBE/UMO EXPLOITANT (€)	**73 284**	**55 939**
EBE/PB (%)	27	25

Le produit brut total de ces entreprises est de 320 000 € en moyenne par an, il comprend les produits de course (allocations, primes entraîneur et driver) et ceux liés à la pension. Cela représente plus de 90 000 €/UMO rémunérée en moyenne et 8 800 €/équidé au travail. Ce niveau de produit permet d'assumer des charges assez élevés liées au personnel mais aussi aux infrastructures. Il permet de dégager un EBE/UMO exploitant médian de l'ordre de 56 000 €. Le niveau d'efficacité économique est limité à 25% dû en partie aux fortes charges de structure de ce système.

COMPARAISON DE L'EBE/UMO EXPLOITANT DU SYSTÈME TROT PAR RAPPORT AUX AUTRES SYSTÈMES ÉQUINS (VALEUR MÉDIANE 2018)

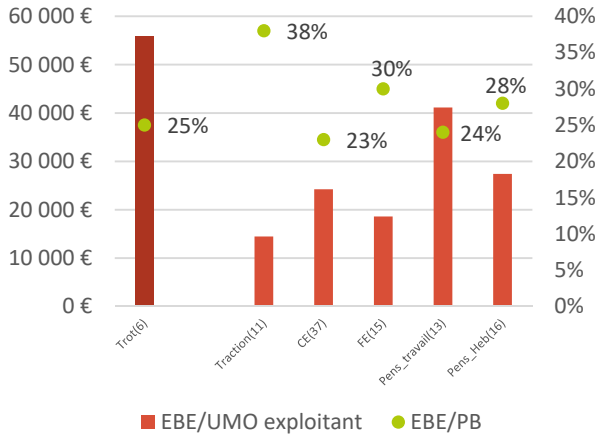

PRODUIT/UMO À RÉMUNERER EN € (EXPLOITANT ET SALARIÉ) (VALEUR MÉDIANE 2018)

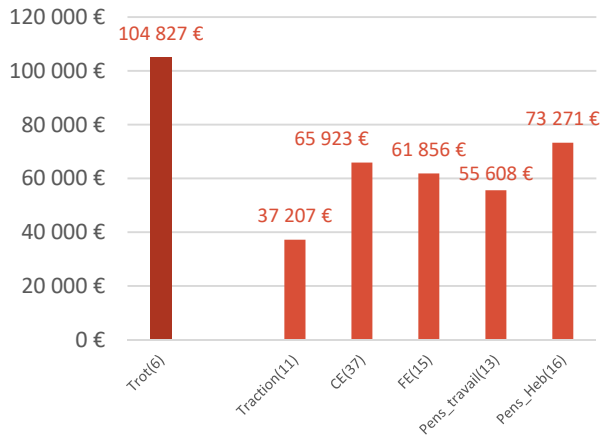

Le produit brut total des exploitations est de 104 827 € par unité de main d'œuvre rémunérée et varie de 88 556 € à 133 000 €. Cette variabilité de produit est très dépendante des stratégies des exploitants et de la performance des chevaux en course.

…SELON DES STRATÉGIES DE GESTION DE CHEVAUX DIFFÉRENTES

Dans les six cas étudiés, les stratégies de gestion des chevaux diffèrent selon le choix des entraîneurs. Si celle-ci évolue avec l'expertise, elle est aussi impactée par les objectifs de l'entraîneur en termes de besoin de sécurisation du système, de présence ou non d'un élevage….
En général, ils souhaitent avoir des chevaux en pension qui leur permettent de sécuriser un revenu et de couvrir les charges courantes. Le produit d'un cheval en pension est composé du produit lié à la prestation plus les 15% des frais d'entraînement perçus sur les gains de course.

En effet, sans performance de l'animal, l'entraîneur ne percevra pas le produit des 15% sur gains qui viennent en complément du produit de la pension. En cas de baisse de résultats des chevaux, les propriétaires pourraient ne pas souhaiter y remettre leurs chevaux à l'entraînement. Aussi, il sera essentiel pour l'entraîneur d'avoir des performers, « des chevaux de tête », pour attirer des propriétaires et des chevaux de qualité.
C'est pour cette raison que les entraîneurs ont recours à d'autres formes de contrat pour compléter leurs effectifs de chevaux à l'entraînement.

Prendre des chevaux en location, permettra aux entraîneurs de sélectionner un plus grand nombre de chevaux. Les charges seront à leurs frais mais le potentiel de retour sur gains sera optimisé. Il s'agit d'une activité risquée mais pratiquée chez tous les entraîneurs observés.

Exploiter des chevaux en propriété ou en association permettra d'optimiser le retour sur gains avec la possibilité de limiter le risque avec d'autres investisseurs associés.
Dans ce cas de figure, il faudra nécessairement travailler avec plusieurs propriétaires investisseurs et/ou éleveurs pour sélectionner suffisamment de chevaux par génération. C'est une pratique encore plus risquée que la location mais encore plus rémunératrice sur les gains perçus.

MODES DE GESTION DES CHEVAUX AU TRAVAIL SELON LES 6 ÉCURIES

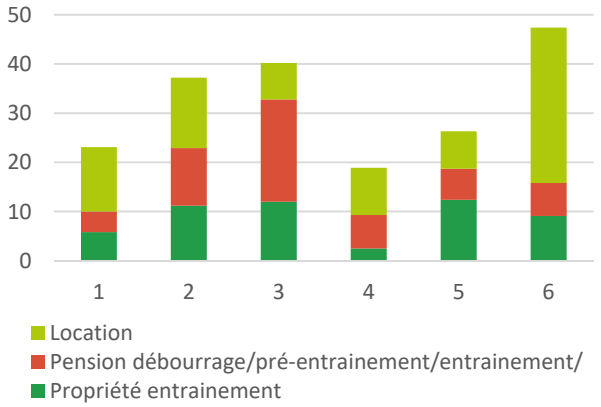

QUATRE PROFILS DE MODE DE GESTION DES CHEVAUX SE DÉGAGENT :

- Location dominante (1-6-4)
- Pension dominante (3)
- Équilibre pension-location-propriété (2)
- Propriété dominante (5)

MODES DE GESTION DES CHEVAUX ET PRODUITS DÉGAGÉS PAR CHEVAL AU TRAVAIL

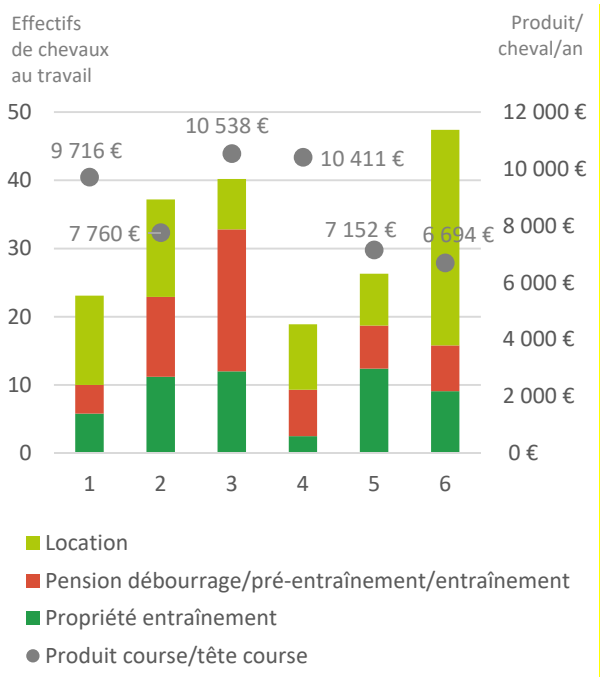

PRODUITS DES COURSES PAR ÉQUIN
ET NOMBRE DE CHEVAUX AU TRAVAIL PAR UMO

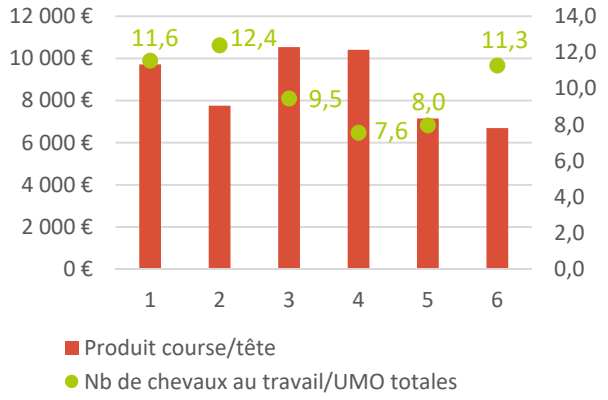

VARIABILITÉ DES CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR ÉQUIN
(EN €) SELON LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES

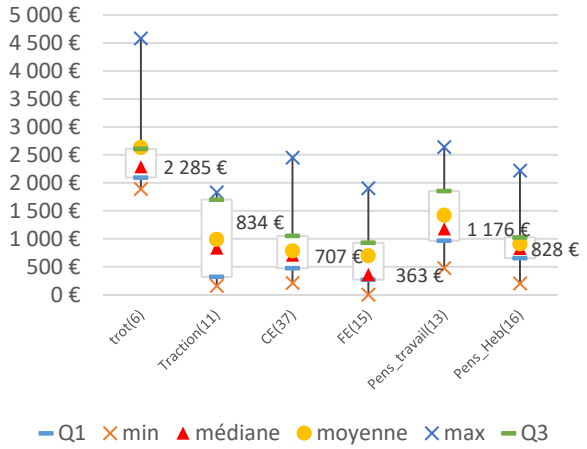

LES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Comparaison des niveaux de charges opérationnelles entre les systèmes

Les charges opérationnelles des systèmes trot sont largement plus élevés que dans les autres systèmes équins étudiés dans le cadre du Réseau 2 285 €/équin contre de 360 € à 1 200 € dans les autres systèmes. Ceci s'explique par le fait que l'on se trouve dans un système de recherche de performance des chevaux. Il s'agit d'athlètes entraînés pour gagner en course ce qui nécessite un suivi plus pointu en termes d'alimentation (appel à des aliments à haute valeur énergétique et produits de récupération), de soins sanitaire (suivi régulier de la santé de l'animal pour optimiser le potentiel du cheval) et de ferrures. Les postes de charges opérationnelles les plus importants sont en effet (voir graphique) l'achat des concentrés (659 €/équin), les frais vétérinaires (417 €/équin) et les frais de maréchalerie (424 €).

La présence de chevaux d'élevage dans certaines exploitations va impacter à la baisse le montant des charges opérationnelles par équidé à l'exception des frais d'élevage.

La variabilité des frais vétérinaires peut s'expliquer par les aléas liés aux accidents sur les chevaux en propriété et ou en location.

POIDS DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHARGES
OPÉRATIONNELLES EN € PAR ÉQUIN (EN %)

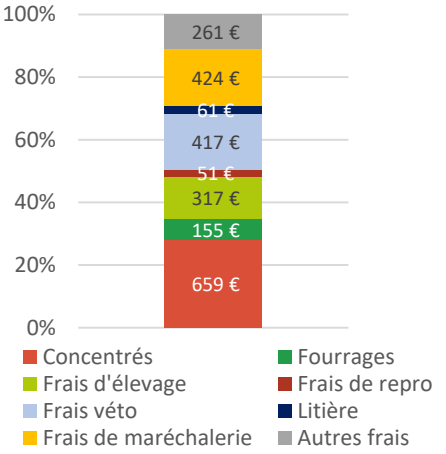

VARIABILITÉ DES PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES
OPÉRATIONNELLES PAR ÉQUIN (EN €)

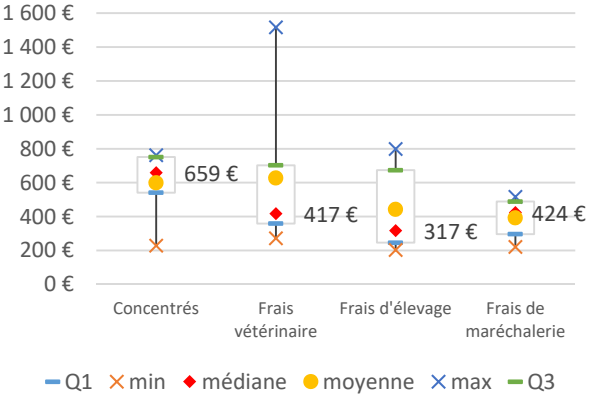

LES CHARGES DE STRUCTURE

POIDS DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHARGES DE STRUCTURE SELON LES SYSTÈMES (EN €)

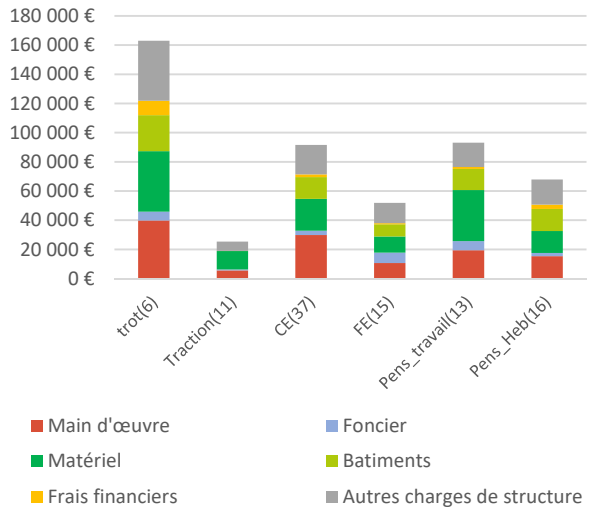

POIDS DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHARGES DE STRUCTURE SELON LES SYSTÈMES (EN %)

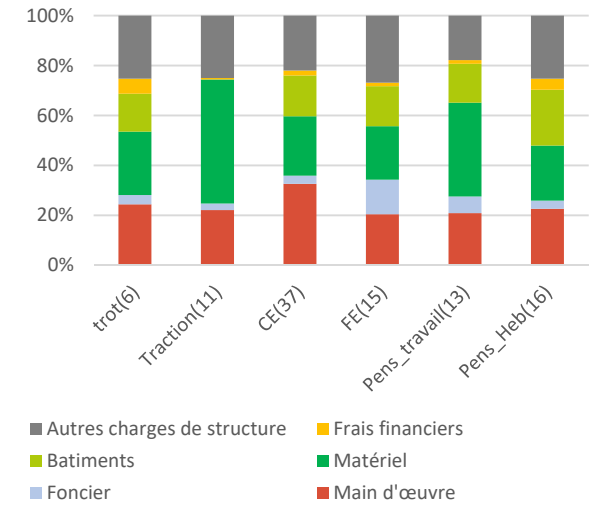

Le montant des charges de structure des systèmes Trot est largement supérieur à ceux observés dans les autres systèmes. En effet, il s'agit d'un système où la valeur ajoutée de l'humain est essentielle pour obtenir la performance de l'animal. Elle sera aussi conditionnée par des infrastructures de travail de qualité (pistes lignes droites, ovales, marcheur que l'on ne retrouve pas dans les autres systèmes).

Les postes de charge de structure les plus importants sont la main d'œuvre, le matériel, les bâtiments et les autres charges de structure (frais de déplacements pour se rendre aux courses, frais de gestion, frais d'assurance).
On observe une présence marquée des frais financiers dû aux recours bancaires dans les systèmes Trot. En effet, le poids de l'investissement dans les infrastructures est conséquent.

VARIABILITÉ DES POSTES DE CHARGES DE STRUCTURE PAR ÉQUIN (EN €)

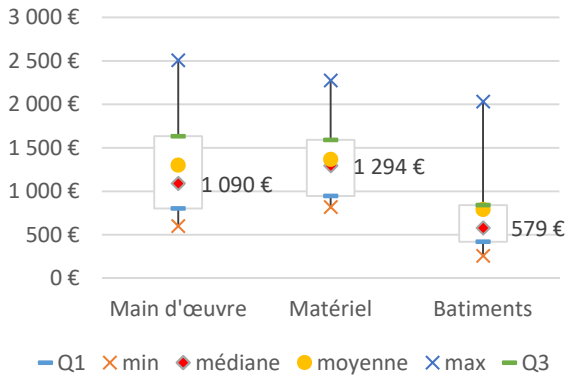

Dans ces systèmes, la valorisation des chevaux par l'homme est primordiale ce qui explique le poids de ce poste de charge qui représente dans ces écuries suivies de 2 à près de 6 temps pleins. On note aussi un recours à des prestataires pour le travail des chevaux sur place dont les charges ne sont pas incluses dans la main d'œuvre.

Côté matériel, ce système est exigent, il demande d'être équipé notamment pour le transport des chevaux sur les hippodromes avec des camions, vans (entretien et amortissement des véhicules) et le matériel de sellerie (harnachement, matériel de protection, sulky…).

Sur les bâtiments, il s'agit de tout ce qui concerne l'entretien et l'amortissement d'infrastructures d'hébergement et de travail (barns, marcheurs, pistes, paddocks avec abris).

RÉSULTAT DES COURSES !!

Ce système permet de dégager des niveaux de produits élevés mais nécessite des moyens de production importants (main-d'œuvre, matériel, bâtiment) qui impactent la rentabilité de l'entreprise.
Celle-ci est très dépendante des gains en course et aussi une maîtrise de la gestion de la carrière des chevaux et des contrats d'exploitation.
Le caractère aléatoire des produits lié aux gains de course ajoute une complexité dans la gestion de ces entreprises.

Ce travail a été réalisé par :

- **Frédéric Busnel** - **Chambres d'Agriculture de Normandie**
  Tél. : 02 33 81 77 94 - frederic.busnel@normandie.chambagri.fr
- **Stéphane Deminguet - Conseil des Chevaux de Normandie**
  Tél. : 02 31 27 10 10 - stephane.deminguet@chevaux-normandie.com
- **Sophie Boyer-Lafaurie - Institut de l'Élevage**
  Tél. : 05 55 73 83 51 - sophie.boyer-Lafaurie@idele.fr

Grâce à la collaboration des 6 gérants de centres d'entraînement trotteurs de Normandie et du comité de pilotage : le Conseil des Chevaux de Normandie, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la société mère Le Trot, le Syndicat des Entraîneurs Drivers et Jockeys de Trot, l'institut de l'Élevage, l'AFASEC de Graignes et le cabinet comptable EQUICER.

Document édité par l'Institut de l'Élevage
Mars 2021
Crédit photos : Conseil des Chevaux de Normandie
Mise en page : Katia Brulat (Institut de l'Élevage)